

# PYROCIDÉ® INSECTICIDE LIQUIDE PRÊT À UTILISER

(CODE JDC 115)

\*DOMESTIQUE\*

\*À BASE AQUEUSE, NE LAISSE AUCUN RÉSIDU HUILEUX\*  
CE PRODUIT PEUT ÊTRE UTILISÉ À L'INTÉRIEUR DES MAISONS

Pour usage intérieur dans les bâtiments pour contrôler les fourmis, les blattes, les lépismes argentés, les araignées, les grillons, les tétranyques du trèfle, les anthrènes des tapis, et les teignes des vêtements

## LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

### PRINCIPE ACTIFS:

Pyréthrines.....0,1%  
Butoxyde de pipéronyle..... 1,0%

**PYROCIDÉ** est une marque déposée de la compagnie MGK

NO D'HOMOLOGATION 14633

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



Titulaire d'homologation:  
**McLaughlin Gormley King Company**  
7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428  
USA  
763-544-0341

CONTENU NET: \_\_\_\_\_ L

VALENT CANADA INC., 201-230 HANLON CREEK BLVD., GUELPH, ONTARIO N1C 0A1, (519) 767-9262

[ ] Indique un libellé facultatif ou de remplacement  
[PYRETHRINS]

[Bien agiter avant de servir]

### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.  
**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Pour obtenir des informations sur les urgences médicales ou les incidents liés aux pesticides, composez le 1-888-740-8712.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

L'exposition de la peau peut entraîner des sensations passagères (picotements, sensation de brûlure, démangeaisons, engourdissement).

Les autres symptômes d'exposition peuvent inclure des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation respiratoire ou l'essoufflement), des nausées, des maux de tête ou des étourdissements.

### MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler l'embrun de pulvérisation. Laver la peau exposée après l'emploi.

### Limitations d'utilisation

**NE PAS** appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards).

Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

**NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents

**NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

**NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

**NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

**NE PAS** appliquer en utilisant un équipement de nébulisation ou de brumisation stationnaire ou portatif.

**NE PAS** appliquer en pulvérisation d'ambiance. La pulvérisation d'ambiance consiste en une suspension de fines gouttelettes (0,1 à 100 µm) dans l'air.

### MODE D'EMPLOI :

#### POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS

Lors d'épandage sur les surfaces, employer un pulvérisateur à grosses gouttes. Ce produit est prêt à utiliser. **NE PAS** diluer avec de l'eau. Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Le produit doit entrer directement en contact avec l'insecte afin de tuer celui-ci.

#### Comment appliquer

**NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ.** Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé ou de mobilier (bibliothèques, coffres et tiroirs seulement). Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10% de la superficie totale d'une pièce.

Traitement de mobilier : l'application généralisée est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; les traitements des fissures et des crevasses sont des applications aux points de jonctions sur l'article; le traitement localisé s'agit de l'application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article.

**NE PAS dépasser 70 mL du produit par mètre carré pour tous les traitements de surface à l'intérieur.**

**Pour contrôler les fourmis, les blattes, les lépismes argentés, les araignées, les grillons, et les tétranyques du trèfle** : Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des conduites; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments du bâtiment où les insectes indiqués se trouvent.

Dans le cas des lépismes argentés, pulvériser aussi les fissures et les crevasses dans les bibliothèques. Enlever tout objet avant de traiter les bibliothèques où sont entreposés livres, vêtements, jouets, serviettes et autres articles. Les bibliothèques traitées doivent être secs avant d'y remettre les articles entreposés.

Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des

2024-0775  
2024-04-05

portes).

Dans le cas des tétranyques du trèfle, pulvériser aussi les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes).

Dans le cas des araignées, pulvériser des zones localisées de planchers et de couvre-planchers.

**Pour contrôler les anthrènes des tapis :** Pulvériser sur le bord des tapis et sous les tapis et les moquettes. Traiter des zones localisées des planchers et des plinthes.

**Pour contrôler les teignes des vêtements :** Enlever tout objet avant de traiter les coffres et les tiroirs où des vêtements sont entreposés. Aérer les vêtements pendant plusieurs heures à la lumière du soleil, si possible. Pulvériser soigneusement dans les coffres et les tiroirs vides, en dirigeant le jet de pulvérisation dans les fissures, les crevasses et les joints. Les meubles traités doivent être secs avant d'y remettre les articles entreposés. Après leur aération, pulvériser légèrement les vêtements infestés, en tenant le contenant à au moins 1 m du tissu afin d'éviter des taches. Appliquer uniquement sur des vêtements qui peuvent être lavés. Les vêtements traités doivent être lavés avant de les porter.

**ENTREPOSAGE :**

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION :**

NE PAS réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :**

En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le 1-888-740-8712.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.